

Avant-propos de la présidence : 1999 ; ombre et lumière

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1999)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos de la présidence 1999 – Ombre et lumière

L'année 1999 a été marquée par plusieurs catastrophes naturelles (avalanches, crues, grêle, ouragan). Les forces de la nature se sont déchaînées, mettant en évidence les limites de la technique. Après avoir pendant des années malmené l'environnement, l'être humain a été rappelé à l'ordre: il faut respecter la nature et la craindre comme le faisaient nos ancêtres. Il va falloir à l'avenir se mettre à l'écoute des signaux de la nature et redoubler d'efforts pour promouvoir le développement durable dans notre canton. Les événements auront toutefois eu le mérite de prouver l'efficacité des autorités cantonales, régionales et communales qui ont réussi à maîtriser rapidement les conséquences des catastrophes naturelles.

L'économie a enregistré des résultats positifs cette année. L'emploi en a bénéficié et le nombre des chercheurs et chercheuses d'emploi a accusé un net recul. Mais la reprise n'a pas profité à tout le monde: le nombre des chômeurs et chômeuses de longue durée et celui des personnes en fin de droit continuent de progresser. Le canton de Berne se doit d'assurer à ces exclus des conditions de vie dignes et de leur redonner leur autonomie par des mesures de réinsertion.

L'exercice 1999 a vu progresser ou même aboutir de nombreux projets déterminants pour l'avenir du canton. Nous mentionnerons en particulier:

- la réforme de l'assistance hospitalière;
- le projet de révision de la loi sur la santé publique;
- le projet de loi sur l'aide sociale;
- le projet de stratégie de l'organisation du territoire (révision du plan directeur cantonal);
- le troisième rapport intermédiaire NOG 2000;
- le projet de loi sur la péréquation financière et la péréquation des charges (LPFC);
- la révision de la législation fiscale (loi sur les impôts 2001);
- la nouvelle loi sur la protection du patrimoine;
- le programme général de l'Université et le plan de développement des hautes écoles, mis au point sur la base d'un audit.

Le Conseil-exécutif a poursuivi avec détermination sa politique d'assainissement des finances publiques. Le rétablissement de l'équilibre budgétaire est maintenant à portée de main. Les comptes des exercices 1998 et 1999 ont bouclé sur des résultats nettement meilleurs que les prévisions budgétaires, présentant des excédents pour la première fois en dix ans. Un bémol toutefois: les bons résultats de 1998 sont dus à des facteurs extraordinaires. En comparaison des quelque sept milliards de francs que représente le budget du canton, les excédents de revenus sont néanmoins modestes et ne doivent pas susciter un optimisme exagéré. Rien ne garantit que les résultats seront toujours positifs dans les années à venir.

Ce revirement de la situation financière est certes réjouissant, mais il a son prix. Huitième exercice du genre, le Nouveau train de mesures visant à assainir les finances (NTA) a apporté son lot de sacrifices douloureux. Le débat parlementaire de la session de novembre a montré clairement qu'avec les coupes radicales opérées dans plusieurs secteurs d'activité, on a atteint la limite de l'acceptable dans le démantèlement du service public. Il ne sera en tout cas pas possible d'imposer des économies supplémentaires dans ces secteurs dans un avenir proche.

Le Conseil-exécutif souhaite enfin exprimer sa gratitude au personnel de l'administration cantonale pour le travail accompli. Les personnes associées aux divers projets ont fourni des prestations de qualité. Mais les collaborateurs et les collaboratrices qui, jour après jour, œuvrent dans les coulisses pour le bien de la collectivité méritent tout autant les remerciements du gouvernement: ils travaillent avec fiabilité et contribuent ainsi au niveau élevé de qualité des services multiples fournis par le canton de Berne.

Berne, mars 2000

Le président du Conseil-exécutif: *Bhend*

